

// Note de Presse //

Plan de lutte contre la précarité

Conférence de presse – Lundi 8 juin à 14h30

Plan de lutte contre la précarité

La crise sanitaire a mis en évidence une aggravation des inégalités sociales et un risque de chute dans la précarité de familles fragiles, entraînant inexorablement une crise de l'emploi. Ce risque doit être prévenu en développant des mesures de court et moyen termes, à l'échelle métropolitaine, portées par Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse, axées sur 5 priorités : le soutien aux associations, le maintien dans le logement, l'accès à l'alimentation, les possibilités d'insertion et d'emploi et le soutien des familles et des jeunes en difficulté.

Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse se veulent solidaires et attentives aux besoins de ses habitants et doivent les protéger dans la mesure de leurs prérogatives. Pour cela, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole lancent un plan de lutte contre la précarité de 17,5 M€.

I. Soutenir les associations

Les collectivités accompagnent les acteurs associatifs en difficulté et le développement des projets solidaires répondant aux 5 priorités. Au total un soutien aux associations de +9 M€ (3 M€ par Toulouse Métropole et 6 M€ par la Mairie de Toulouse).

- 10 % sont affectés à des avances sur subventions 2021 pour les associations en faisant la demande
- 90 % sont affectés au soutien des associations en difficulté du fait de la crise sanitaire et pour l'accompagnement de nouveaux projets associatifs répondant aux axes prioritaires du plan de relance

A noter que cela concerne tous les domaines associatifs à l'exclusion de la culture et du sport d'élite qui font l'objet de mesures dans le plan de relance pour l'emploi.

II. Garder ou trouver un logement

Des mesures d'aide au logement : +2,7 M€ pour permettre aux ménages de la Métropole de se maintenir dans leurs logements malgré les difficultés rencontrées.

Le fonds solidarité-logement de la métropole est entièrement mobilisé, avec des critères assouplis d'accès aux différentes aides (et des délais raccourcis), pour permettre de se maintenir dans son logement avec :

- Des aides pour le paiement du loyer ou de sa caution, résorber les impayés et éviter ainsi les expulsions ;
- Des aides pour payer ses factures d'énergie pour éviter les coupures d'électricité, d'eau ou de gaz ;
- Un accompagnement social et un soutien psychologique pour prendre en compte la situation globale de la personne dans le logement et la soutenir.

En parallèle, la relance des travaux dans le bâtiment prévu dans le plan de relance pour l'emploi de Toulouse Métropole doit permettre d'augmenter la production de logements très sociaux.

III. Un nouveau système d'aide à l'alimentation

Un nouveau modèle d'accès à l'aide alimentaire : +1,1 M€ pour permettre à chacun d'accéder à des produits alimentaires et renforcer le rôle de la Banque Alimentaire. Ce plan permettra d'adapter le système d'aide alimentaire pour les ménages qui en ont besoin et qui, du fait de la crise sanitaire, ne peuvent plus supporter le coût de l'alimentation dans leur budget :

- Distribuer des produits alimentaires à ceux qui peuvent les cuisiner, et réserver la distribution de plats préparés à ceux qui n'ont pas de logement.
- Structurer un réseau d'alimentation solidaire autour de la Banque Alimentaire installée au Grand Marché, et irriguer ainsi un réseau associatif utilisant le "VRAC", des épiceries solidaires et le principe d'un marché solidaire.
- Remplacer progressivement les lieux de distribution alimentaire « debout » sur les places de la ville par des distributions « assises » dans des espaces couverts, et améliorer la dignité des repas, leur qualité nutritionnelle et l'usage des espaces publics.
- Développer les jardins partagés en lien avec les bailleurs sociaux dans les communes de la métropole : le prestataire chargé d'entretenir les espaces verts produit des légumes et distribue la production aux locataires. L'effet produit est une réduction des charges de copropriété et un gain de pouvoir d'achat.

IV. Mobilisation pour l'emploi et l'insertion

Toulouse Métropole se mobilise en faveur de l'emploi et de l'insertion en injectant +4,3 M€ supplémentaires pour permettre l'insertion professionnelle et favoriser l'accès ou le maintien en emploi. Face au risque d'augmentation du chômage, la Métropole renforce très fortement le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), pour accompagner un plus grand nombre de demandeurs d'emploi en développant des actions :

- pour lutter contre la fracture numérique avec la mise en place de nouveaux dispositifs
- pour lever les freins de mobilité pour accéder à un emploi
- pour mettre en place des actions de formation-tremplin vers l'emploi
- en favorisant l'emploi dans l'économie circulaire et le secteur agricole

Toulouse Métropole se positionne comme un acteur fédérateur, rassembleur et centralisateur pour les citoyens qui, aujourd'hui ne sont pas accompagnés et ont besoin d'une aide simplifiée et efficace pour retrouver un emploi.

Plan de lutte contre la précarité

La nouvelle « plateforme emploi » **Hub Emploi Toulouse Métropole** viendra compléter les dispositifs existants et offrir des services efficaces notamment aux publics qui aujourd'hui ne sont pas accompagnés. L'objectif est de donner davantage de lisibilité, en offrant des services répondant précisément aux attentes : la mise en relation intelligente ; l'orientation vers les dispositifs adaptés ; la formation pour développer les savoirs comportementaux ou soft-skills ; ou l'accompagnement et l'écoute pour répondre aux situations émergentes dans ce contexte de crise... en particulier pour les profils de citoyens ou d'entreprises qui, aujourd'hui, n'ont pas de dispositif ou de structure compétente pour répondre à leur besoin.

En parallèle, la Métropole renforce aussi son soutien à l'ensemble des dispositifs qui œuvrent en faveur de l'emploi (clauses sociales des marchés publics) avec une augmentation de 5 à 10%, Insertion par l'Activité Économique, Entreprises Adaptées, (IAEEA)

Enfin, Toulouse Métropole se mobilise dans l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, doublement impactés par la crise, en créant 100 postes supplémentaires de contrats PEC (Parcours Emploi Compétences). Des profils qui s'inséreront d'autant plus facilement sur le marché du travail après la validation de cette expérience professionnelle.

V. Soutien aux familles et aux jeunes en difficulté

Des aides en direction des familles et des jeunes : 315 000 € pour l'insertion des jeunes, le soutien à la parentalité et l'accompagnement psychologique.

La période du confinement a aggravé les situations de décrochage scolaire, de ruptures dans les parcours de formation, en mettant en danger la continuité éducative dans des familles en difficulté. Cette situation a parfois déclenché des difficultés psychologiques ou détérioré les liens parentaux.

Au-delà des aides matérielles, Toulouse Métropole soutient les familles et la parentalité par :

- le Fonds d'Aide aux jeunes pour accompagner l'obtention du permis de conduire pour les jeunes en insertion ;
- des actions de soutien parental ;
- une prise en charge des troubles de la santé psychique dans les familles par un soutien spécifique aux associations.

Dans le cadre du Contrat de Ville, un appel à projet « Le Bel Été » pour développer des activités cet été dans les 16 QPV de la Métropole (Blagnac, Colomiers, Cugnaux et Toulouse). Toulouse Métropole dotera cet appel à projet d'une enveloppe de 100 000 €. Il s'agit d'un appel à projet commun avec l'État et la CAF notamment.